

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 25

Artikel: Les morsures des chiens enragés
Autor: Dumur, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dispersée dans ses manoirs et châteaux forts, la société élégante du moyen âge eut recours, pour se réunir, à des fêtes multipliées. Lorsqu'un seigneur avait lancé ses invitations à la ronde, sa maison se transformait pour recevoir et héberger des centaines d'invités avec toute leur suite. Quand tout le monde était arrivé, on se rendait à l'église au son de la musique, et les chevaliers exécutaient des danses en l'honneur des dames qui, selon leur rang, allaient à cheval ou à pied. Au retour, on déjeunait, puis on chassait ou l'on jouait jusqu'au dîner.

En certains lieux, les convives suivaient l'usage français et se mettaient à table par couples. Dans d'autres, les deux sexes mangeaient dans des salles différentes. Le repas, assaisonné de propos joyeux, était accompagné par les sons de la musique ou par les airs nouveaux que chantait un troubadour ambulant. Vers le soir, les dames assistaient aux vèpres de la chapelle, et la société se réunissait de nouveau pour le plaisir. C'était le moment où les joueurs tentaient la fortune, où les joueurs tentaient la fortune, où les buveurs appréciaient les ressources de la cave. Puis, avant le coucher, avait lieu le bal.

La danse et le quadrille en composaient les éléments et se distinguaient l'un de l'autre. A la danse, le cavalier offrait la main à une ou deux dames et faisait avec elles le tour de la salle en glissant en cadence.

Le quadrille se dansait en plein air, sur la route ou dans un pré, et en sautant.

Mais les plus belles fêtes de la chevalerie étaient les tournois, qui durent probablement leur origine aux exercices militaires des anciens Germains et Gaulois.

Henri I^{er} les transforma en y introduisant l'habitude d'y paraître à cheval, et ils furent, vers le xv^e siècle, éclipsés par les carroussels. Il y eut, en Allemagne, quatre sociétés de tournois : Souabe, Franconie, Bavière et Palatinat du Rhin. Les princes en avaient la direction et la police. On luttait soit à cheval avec la lance et l'épée, soit à pied avec la hache d'armes, la massue ou la pique. Les plus brillants étaient les tournois à cheval ou à la lance.

Victor Tissot.

Eh ! bien oui. — Des touristes sont assis devant un chalet des hautes Alpes.

— Vois, Marie dit une dame à une autre, la mignonne chaumière aux petites fenêtres et à la petite porte.

— Je me demande comment ils entrent leur piano.

VIEILLE CHANSON

- Ah, que j'aime un homme sensé
Qui parle après avoir pensé.
Comme j'estime sa personne !
Mais un bavard qui déraisonne
Et qui jase ab hoc et ab hac
Je le méprise
Et je le prise
Moins qu'une prise de tabac.
- J'ay le respect le plus profond
Pour un homme qui porte un nom,
S'il l'honore par sa conduite,
Mais un noble sans nul mérite,
Descendrait-il d'un Armagnac
Je le méprise,
etc.
- Ah ! que j'aime une belle enfant
Qui de l'amour ne se défend
Que pour n'être jamais légère.
Mais une femme qui cherche à plaire
Pour faire d'amour un mic mac
Je la méprise
Et la prise
Moins qu'une prise de tabac.

(Communiqué par A. BURMEISTER.)

ON ORATEU D'ESTRA

CAUQUÏÈS dzo dévânt lo votè po lo tarife dâi piadze, dè la douana et dâi gardes-frontières, y a dza grand'teimps, l'étiéont on part dévânt la fordze que dévezâvânt dè cein ; lo Louis ào dragon étâi po lo tarife ; lo valet à la Gritta étâi contre, pace que fâ lo boutsi et preteindâi qu'on demandâvè pas prâo su lè bâo d'Etalie ; dâi z'autro que ne l'âi compregnant gotta, desant que faillai votâ coumeint l'assesseur qu'êtâi por, enfin quiet ! n'étiéont pas tant d'acoo su cè commérço, quand lo gros Tromblon dese que y'arâit 'na confereinça su lo tarife ào veladzo pè dou monsus dè Lozena, on avocet et on outro, et que n'y arâi qu'à l'â allâ po lè z'ouire et sè décidâ coumeint faillai votâ.

— Et bin mê, vu l'âi allâ à ellia confereinça ! dese adon Pécoué, lo taupi, et vu mimameint demandâ la parole po dévezâ assebin dâo tarife ! vo vaidès bin !

— Kaise-tè, fou que t'è ! l'âi fâ adon ion, qu'est-te que te l'âi cognâi à cein ? atant què ma choqua !

— Noutra tchivra ein sâ petètrè mè què li ! fâ on outro.

— Vaidès-vo Pécoué à la tribuna, avoué sa tignassa roselta et sa mourtache ein brosse dè rezetta ! dese on troisièmo, va féré créva dè rire tot lo mondo, rein qu'èin lo véyeint !

— D'aboo, po féré on discou, dese adon lo valet ào syndico, faut on outro coo què tè, Pécoué, et su s'ô que po cè tarife, t'è coumeint mè, te ne l'âi comprend gotta ! te porrà petètrè bin no derè oquiè su lè derbons et coumeint on teind lè trappès, mâ po la douana et lo piadzo, l'èin sa atant què noutra modze !

— Dis-vai, Pécoué ! l'âi fâ onco on outro, se te l'âi vas à ellia confereinça, tè foudrà prâo eimpront on habit à pans ào menestre !

— Vo z'âi bo vo fottèrè trè ti dè mè ! l'âi fâ Pécoué, vo soltigno que vu l'âi allâ et que preigno la parola ; volliai-vo fremâ avoue mè po dozo botolhies dè boutsi que ne bèreint après ?

— Et bin, y que sai de ! front lè z'autro.

L'est bon. La nè dè la confereinça arrevâ et y'avâi on moué dè dzeins et mimameint dâi fennès, kâ cein s'êtâi redipetâ pè lo veladzo que Pécoué allâvè dévezâ dâo tarife et que volliai mimameint rabâtsi l'avocat et l'autro mina-mor.

Lo syndico, que fasâi lo malo dè trabllia, a bailli la parola à l'avocat et tandi on haora et demi dè teimps stuce l'âo z'èin a cratchi lo cor et lo long su cè tarife et l'â tant bin cein espliquâ, que, quand l'èât zu botsi, l'ont battu on ban cantonal ein se n'honneu, ein redroblieint, enco !

Pu lo syndico baillè la parola à Pécoué, que montè su la chèra : Tot lo mondo fâ « silence » et on arâi oïu câyi 'na motse.

— Chers concitoyens ! dese adon noutron taupi, j'avais demandé la parole pour discuter aussi du tarif en question, mais, comme l'orateur qui m'a précédé vous a précisément dit tout ce que je voulais vous dire, vous ne voudriez pas, n'est-ce pas, que je vous répète les mêmes arguments ; je laisserai donc la parole à l'orateur qui vient après moi !

Quand l'eût cein de, le redècheint dè la chèra, après avâi fifâ la copa, pu lo retornè sè chetâ à son banc.

Ma fai, lè z'autro, qu'ètiéont venus po sè fottèrè dè Pécoué, aviont bo et bin perdu, kâ l'autro avâi demandâ la parola, coumeint l'avâi de, et l'âi ont étâ po l'âo doze botolhies dè boutsi que l'on fifâ la mîma nè à la pinta dè coumena.

**

Le vermisseau. — Une maman à sa fillette :

— Oui, Margot, toutes mes robes de soie viennent d'un petit ver qui n'a pas plus d'apparence qu'un pauvre vermisseau.

— C'est papa, n'est-ce pas ?

Mon chez moi. — Journal illustré mensuel de la famille. — Administration : 9 Pré-du-Marché, Lausanne. Abonnements : Suisse : fr. 3,50.

Sommaire du n° de juin : I. Une rose sur un balcon, par L. Hautecour. — II. L'hironde, nouvelle, par René d'Arvel. — III. Une heure d'esthétique, par L. H. — IV. Le pot au feu : Les salades. — V. Menus. — VI. Recettes diverses. — VII. Ceux qui reviennent de la terre envahie, par Noëlle Roger. — VIII. Travaux féminins : Fond de plateau ; Entre-deux en broderie Richelieu. — IX. Le soin des vêtements. — X. A la campagne, par F. del Florido. — XI. Le poète et l'enfant, poésies, par Ch. Fuster. — XII. Hors-texte : Dernière caresse. — XIII. Le diplôme, nouvelle, par M. Nossek (suite).

LES MORSURES DES CHIENS ENRAGÉS

Au 18^{me} siècle, le Conseil de santé institué par LL. EE. de Berne faisait répandre dans tout le Pays de Vaud la recette ci-dessous, « recette éprouvée pour prévenir les suites de la morsure des chiens enragés »¹.

Prenez racine d'Eglantier qui aye dans les extrémités de ses branches des pomes en forme d'Eponge, pulvériser cette racine et faites en 9 prises chacune du poids d'un Ducat d'or, faites en prendre à la personne Malade aussitôt après l'accident et non plus tard de 3 fois 24 heures une prise dans du lait de vache à Jeun et sans prendre de nourriture que 2 heures après. Lavés d'abord après la playe ou Morsure avec du vin tiède et appliqués y une Emplâtre de Theriaque de Venise. Vous ferez prendre les 3 premières prises de 24 en 24 heures et vous attendrez au premier renouvellement de Lune pour les 3 autres prises et pour les 3 dernières de même, en vous abstenant pendant six semaines de tout ce qu'il y a de glutineux, comme têtes, pieds et Entrailles d'animaux, Poix fèves, Lentilles, racines quelconques, poivre sel Epices, viande noire, café et autres Liqueurs chaudes, et de la Copulation Charnelle.

Rabelais, lui, disait : « Courez toujours après le chien, jamais il ne vous mordra ; buvez toujours avant la soif, jamais elle ne vous adviendra. »

¹ Communiqué à la *Revue historique caudoise* par M. le colonel J. Dumur.

Il rapporte.

Deux chasseurs discutaient sur l'aptitude plus ou moins grande qu'ont les chiens de chasse à rapporter. Chacun d'eux vantait les exploits de son chien.

Un Monsieur les entend. Il intervient dans le débat :

— Tout cela n'est rien, dit-il ; j'avais un chien si intelligent que je n'aurais pas hésité à lui dire de me rapporter un tison enflammé.

Un éclat de rire accueille ces paroles.

— Seulement, reprend le narrateur, je n'avais jamais eu occasion de tenter l'épreuve. Or un jour qu'on me mit au défi de prouver la chose, j'essayai. Je pris un tison enflammé dans la cheminée, le lançai dans la cour et criai à mon chien : « Marquis, apporte ! »

— Eh bien ?...

— Eh ! bien, mon chien fut en deux bonds auprès du tison, le flaira, comprit que cela brûlait, se tourna, leva la jambe gauche... éteignit le feu, et, saisissant avec les dents, le charbon éteint, vint le déposer à mes pieds !...

Nion ne sâ. — Un jour de foire quelques paysans, sous l'influence du nouveau, se querellèrent. Ils en vinrent aux coups et l'un d'eux, assez violemment frappé, resta longtemps sans connaissance sur le pavé.

La police arriva bientôt et, quand le malheureux eût repris ses sens, lui demanda :

— Mais qui vous a arrangé de cette façon ?

Le patient, qui craignait sans doute d'être conduit au violon, répondit :

— Ne sé pas ; n'êtâi pas quie quand cein es arrevâ.